

RÉSUMÉ

PROJET DE POLITIQUE DU PATRIMOINE





SOMMET DE
MONTREAL

An English version of this document is available on request or on the city of Montréal Web site at www.ville.montreal.qc.ca

Ce projet de politique du patrimoine répond à un engagement pris au Sommet de Montréal



DÉFINITION DU PATRIMOINE

*Le patrimoine désigne tout objet ou ensemble, naturel ou culturel, matériel ou immatériel, qu'une collectivité reconnaît pour ses valeurs de témoignage et de mémoire historique en faisant ressortir la nécessité de le protéger, de le conserver, de se l'approprier, de le mettre en valeur et de le transmettre.**

Si Montréal s'affirme aujourd'hui comme métropole distinctive en Amérique, haut lieu de la francophonie et, à l'échelle continentale et mondiale, comme important centre culturel, économique, scientifique et intellectuel, elle le doit en grande partie à son identité : à la fois solidement ancrée dans son histoire et résolument tournée vers l'avenir.

Montréal est l'une des rares villes nord-américaines dont la culture et le développement sont redevables aux Premières Nations, aux sociétés française et britannique ainsi qu'à la contribution de nombreux groupes d'immigrants. Cette profondeur historique inscrite dans son territoire rend plus palpables encore la qualité et l'importance de son patrimoine, et confère à Montréal sa texture particulière.

Loin de la nostalgie du temps révolu, Montréal puise sa confiance dans son identité qui lui permet de se présenter comme une ville innovatrice, ouverte sur le monde et offrant une enviable qualité de vie. Dans cette perspective, la conservation et la mise en valeur de son patrimoine doivent s'inscrire dans son évolution et participer à son dynamisme de métropole : la présence du patrimoine permet de moduler l'effervescence du monde contemporain par des repères durables et de maintenir vivante la mémoire de ce qui a engendré la société actuelle, aidant ainsi à orienter sa destinée.

Montréal peut ainsi tirer parti de son urbanité distinctive dans le contexte compétitif entre métropoles où le patrimoine, reflet de l'histoire de la ville en changement constant, inspire la production contemporaine et devient un levier du développement culturel, social et économique.

À Montréal comme ailleurs dans le monde, la notion de patrimoine s'est élargie au-delà du monument historique pour englober une large part du cadre et des modes de vie. La compréhension d'un patrimoine aussi vaste et diversifié et son intégration à une ville en évolution requièrent une vision d'ensemble. Cela est d'autant plus nécessaire que les multiples dimensions de ce bien commun fragile concernent l'ensemble des Montréalais.

La conservation et la mise en valeur du patrimoine, cette dernière englobant la diffusion, sont donc tributaires d'une vision collective et d'une responsabilité partagée, et la Ville de Montréal, en se dotant d'une politique du patrimoine, entend exercer un leadership exemplaire pour favoriser le développement de cette vision et la transformer en un projet collectif qui interpelle tous les Montréalais.

* Groupe-conseil pour la *Politique du patrimoine*, 2004, *Énoncé d'orientation pour une politique du patrimoine*, p.4. (Définition du Conseil du patrimoine de Montréal).



LES AXES D'INTERVENTION PROPOSÉS PAR LA *POLITIQUE*

Par la *Politique*, la Ville entend affirmer son leadership pour favoriser le développement d'une vision collective et d'une responsabilité partagée du patrimoine montréalais. Dans cette perspective, la *Politique* envisage l'action municipale selon trois grands axes :

- la mise en place d'un **système d'organisation de l'action en patrimoine**;
- la concrétisation de cette organisation dans l'exercice de ses rôles de **propriétaire** et de **gestionnaire**, où elle devra faire preuve d'exemplarité.

L'établissement d'un système d'organisation de l'action en patrimoine vise à structurer l'intervention municipale, et à favoriser le partage de la responsabilité en matière de patrimoine par l'ensemble des Montréalais. Les interventions nécessaires à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine débordent en effet largement le seul champ de compétence municipal. En plus de gérer ses propres propriétés, la Ville accompagne ses partenaires (citoyens, gouvernements, institutions, milieu associatif, etc.) dont elle appuie, encadre ou stimule les initiatives. Pour assurer la cohérence et la complémentarité de l'action de la Ville et de ses partenaires, la *Politique* propose plus particulièrement :

- une attitude proactive de la Ville pour inviter ses partenaires à prendre les responsabilités qui leur incombent, et pour provoquer l'émergence de solutions créatives en présence d'enjeux complexes ou parfois divergents;
- un soutien au milieu patrimonial et à la mise en réseau des acteurs en patrimoine.

L'action de la **Ville propriétaire** se traduit par une variété de fonctions représentative de la diversité du patrimoine dont elle est propriétaire : bâtiments, parcs et espaces naturels, aussi bien que patrimoine artistique, archéologique, collections et archives. Il s'agit d'un ensemble de propriétés qu'elle acquiert, cède, prête et loue; qu'elle entretient, aménage ou restaure; qu'elle gère, rend accessible ou fait connaître. En tant que propriétaire exemplaire, la Ville compte d'abord établir une vue d'ensemble et une coordination de ses actions, mais également accroître sa connaissance de son patrimoine et susciter l'implication de partenaires. Pour favoriser les interventions directes de conservation et de mise en valeur du patrimoine municipal géré par les services corporatifs et les services d'arrondissement, la *Politique* propose également et plus particulièrement :

- de créer dans le budget municipal un fonds dédié à la conservation et la mise en valeur des biens municipaux d'intérêt patrimonial.

L'action de la **Ville gestionnaire** concerne principalement le patrimoine immobilier, soit bâti, paysager, naturel, archéologique, artistique, ainsi que le patrimoine mobilier, le patrimoine immatériel et la commémoration. Comme gestionnaire, elle doit élaborer un cadre de gestion juste et équitable, qui permette de concilier les besoins du présent sans dilapider le legs du passé ni compromettre l'avenir; elle est également interpellée en soutien à des initiatives des divers horizons patrimoniaux. En tant que gestionnaire exemplaire, la Ville compte d'abord établir une vue d'ensemble et une coordination de ses actions, mais également consolider ses acquis, raffiner sa connaissance et ses mécanismes de reconnaissance et de gestion des biens patrimoniaux, et assurer une utilisation optimale des ressources affectées au soutien à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine. Pour favoriser le développement d'une attitude responsable et l'appropriation du patrimoine par les Montréalais, la *Politique* propose également, plus particulièrement :

- une plus grande convivialité des processus reliés à l'obtention d'autorisations;
- l'amélioration de l'information et du soutien au citoyen;
- le développement de nouvelles formes de mesures incitatives en complément aux programmes de subventions traditionnels.

TABLEAU SYNTHÈSE DES ENJEUX ET ORIENTATIONS

5.1 LE SYSTÈME D'ORGANISATION DE L'ACTION EN PATRIMOINE

Fondé avant tout sur le partenariat, le système proposé établit les bases d'une organisation concertée de l'action de la Ville et de ses partenaires, visant :

- un partage clair des responsabilités;
- l'accroissement de la connaissance du patrimoine montréalais, la mise en place de modalités qui en favorisent le partage et la diffusion, et l'organisation d'une « veille patrimoniale »;
- la poursuite de la recherche, du développement et du partage de l'expertise par la collaboration avec les milieux universitaires, les associations professionnelles et les organismes nationaux et internationaux voués à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine ;
- l'identification de stratégies de conservation et de mise en valeur s'inscrivant dans une vision d'ensemble et identifiant des actions appropriées selon la nature des objets et des enjeux en cause, pouvant être aussi diverses que la reconnaissance, la réglementation ou l'entretien;
- l'identification de modes d'action favorisant la multidisciplinarité et l'intégration des multiples dimensions du patrimoine;
- l'accroissement et la coordination des activités de sensibilisation et de diffusion, qui puissent rendre accessible le patrimoine montréalais, le faire connaître, faire connaître les actions permettant sa conservation et sa mise en valeur, et favoriser son appropriation et son rayonnement, au plan local comme au plan international.

5.1.1 LES PARTICIPANTS AU SYSTÈME D'ORGANISATION DE L'ACTION EN PATRIMOINE

Le citoyen

- Reconnaître le citoyen comme intervenant de premier plan dans la conservation du patrimoine montréalais
- Offrir au citoyen une expérience positive du patrimoine montréalais en l'informant, en le sensibilisant, et en appuyant et en reconnaissant ses interventions

La Ville

- Orchestrer les actions des partenaires s'associant à la mise en œuvre du système d'organisation de l'action en patrimoine
- Consolider l'expertise municipale et la valoriser
- Accentuer la sensibilisation à tous les niveaux de la Ville
- Faciliter le partage de la connaissance et de l'information entre les différents services municipaux
- Maintenir le soutien du Conseil des arts de Montréal aux musées montréalais
- Tirer parti de la complémentarité entre le rôle des sociétés paramunicipales et celui des services municipaux pour multiplier et accélérer les occasions de mise en valeur du patrimoine

Les instances consultatives

- Soutenir l'action du Conseil du patrimoine de Montréal
- Assurer la complémentarité des rôles des diverses instances consultatives à l'intérieur du processus décisionnel de la Ville
- Lorsque opportun, mettre à profit l'expertise des comités consultatifs sectoriels existants

Les grands partenaires

- Développer des relations visant à assurer plus de cohérence et de complémentarité dans les interventions des différents partenaires gouvernementaux
- Établir des partenariats avec les autorités religieuses, les universités, les établissements d'enseignement et les commissions scolaires, les artisans, les associations et ordres professionnels, le milieu associatif, le milieu des archives, les musées et lieux de diffusion, le milieu des affaires, l'industrie de la construction, l'industrie touristique, l'industrie culturelle et les médias en matière de recherche, de sensibilisation et de diffusion pour toute action favorisant la conservation et la mise en valeur du patrimoine montréalais
- Inviter les partenaires qui sont de grands propriétaires à planifier le développement de leurs propriétés en collaboration avec la Ville

5.2 LA VILLE DE MONTRÉAL — PROPRIÉTAIRE EXEMPLAIRE

La Ville doit prendre les moyens nécessaires pour devenir une propriétaire exemplaire

- Accroître la connaissance du patrimoine municipal
- Susciter l'implication de partenaires pour la mise en valeur du patrimoine municipal
- Réserver une place privilégiée au patrimoine dans le budget municipal

5.2.1 LE PATRIMOINE BÂTI, ARCHÉOLOGIQUE ET PAYSAGER

La conservation et la mise en valeur des immeubles municipaux d'intérêt patrimonial

- Favoriser l'émergence de projets qui permettront l'occupation, la conservation et la mise en valeur des bâtiments patrimoniaux vacants
- Intégrer la dimension patrimoniale dans les projets de transactions immobilières de la Ville ou de ses sociétés paramunicipales
- Conserver et mettre en valeur les ouvrages d'art et de génie

La conservation et la mise en valeur des ressources archéologiques sur les propriétés municipales

- Améliorer le cadre de gestion des ressources archéologiques sur les propriétés municipales

La conservation et la mise en valeur du patrimoine paysager de Montréal

- Assurer la pérennité des lieux et ensembles paysagers présentant une valeur patrimoniale

L'intégration de la dimension patrimoniale au domaine public

- Conserver la trame de rues
- Assurer des interventions respectueuses du patrimoine sur le domaine public
- Prendre en compte les dimensions naturelle et paysagère

5.2.2 LE PATRIMOINE NATUREL

La conservation et la mise en valeur du patrimoine naturel de Montréal

- Assurer la pérennité des milieux naturels

5.2.3 LE PATRIMOINE ARTISTIQUE

Le maintien de la qualité du corpus d'œuvres d'art

- Être exemplaire dans la gestion du corpus d'art public

5.2.4 LE PATRIMOINE MOBILIER

Une vue d'ensemble des activités municipales en matière de patrimoine mobilier

- Développer l'action municipale en matière de muséologie pour favoriser la constitution, la conservation et la mise en valeur des collections
- Assurer une vue d'ensemble du patrimoine mobilier
- Assurer une gestion cohérente du patrimoine mobilier et des collections, en établissant une stratégie municipale globale et des orientations spécifiques à chaque collection et au patrimoine mobilier non constitué en collection

5.3 LA VILLE DE MONTRÉAL — GESTIONNAIRE EXEMPLAIRE

La Ville doit prendre les moyens nécessaires pour devenir une gestionnaire exemplaire

- Accroître la connaissance du patrimoine de Montréal
- Développer des partenariats appuyant la Ville dans son rôle de gestionnaire

5.3.1 LES ENJEUX DE GESTION

Le développement d'une vue d'ensemble de la reconnaissance du patrimoine et de sa gestion

- Assurer la correspondance entre les mesures de contrôle réglementaire et l'évolution de la notion de patrimoine
- Viser la cohérence du corpus de biens et territoires protégés par le volet municipal de la *Loi sur les biens culturels*
- Favoriser l'implication et l'adhésion des citoyens montréalais et des propriétaires concernés à l'attribution de statuts de protection patrimoniale
- Assurer le rayonnement international du patrimoine montréalais

<p><i>Une gestion optimale des secteurs et immeubles patrimoniaux</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Adopter une réglementation adéquate et exercer un contrôle serré des interventions en milieu patrimonial ○ Viser une gestion plus cohérente des biens déjà protégés en vertu du volet municipal de la <i>Loi sur les biens culturels</i> ○ Simplifier la gestion des biens et territoires protégés en vertu du volet provincial de la <i>Loi sur les biens culturels</i> ○ Viser l'intégration de la réglementation du bâtiment comme élément positif de la conservation du patrimoine architectural
<p><i>L'actualisation de la Loi sur les biens culturels</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Développer le volet municipal de la <i>Loi sur les biens culturels</i> (LBC) pour protéger une plus grande diversité de biens patrimoniaux
<p><i>Des programmes de subventions les plus judicieux possible</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Assurer une utilisation optimale des ressources dans les programmes destinés à la conservation, à la mise en valeur et à la diffusion du patrimoine ○ Intégrer la dimension patrimoniale dans les programmes de subventions qui ne visent pas spécifiquement le patrimoine
<p><i>Des mesures incitatives contribuant à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Mettre en place des mesures incitatives efficaces visant la conservation et la mise en valeur du patrimoine
<p>5.3.2 LE PATRIMOINE BÂTI, ARCHÉOLOGIQUE ET PAYSAGER</p>	
<p><i>La poursuite de la mise en valeur et de la reconnaissance du patrimoine de proximité dans le respect des spécificités locales</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Raffiner les outils de gestion et de sensibilisation relatifs au patrimoine de proximité
<p><i>La conservation et la mise en valeur du patrimoine religieux comme enjeu prioritaire</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Établir une vue d'ensemble de l'encadrement des projets visant les bâtiments conçus à des fins de lieux de culte ○ Maintenir les caractéristiques des ensembles conventuels d'intérêt patrimonial ○ Maintenir les caractéristiques paysagères des cimetières d'intérêt patrimonial ○ Assurer la conservation des croix de chemin et des chapelles votives de Montréal
<p><i>La conservation et la mise en valeur des propriétés institutionnelles d'intérêt patrimonial</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Privilégier des approches de conservation et de mise en valeur qui prennent en compte la complexité du patrimoine institutionnel

<p><i>La conservation d'une mémoire du passé industriel de Montréal</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Faire des choix éclairés dans le développement des sites industriels en se dotant d'outils de gestion adéquats
<p><i>La conservation et la mise en valeur du patrimoine archéologique</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Instaurer de nouvelles mesures de protection du patrimoine archéologique sur la base d'objectifs partagés ○ Élargir les opérations de sensibilisation et de diffusion du patrimoine archéologique ○ Développer et partager la connaissance et l'expertise en matière de patrimoine archéologique
<p><i>La conservation du patrimoine paysager de Montréal</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Assurer la pérennité des lieux et ensembles paysagers d'intérêt patrimonial ○ Établir des mécanismes de conservation et de mise en valeur des arbres et ensembles d'arbres remarquables
<p><i>La mise en valeur du patrimoine par l'intermédiaire de projets urbains structurants</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Inscrire le patrimoine dans le développement de projets urbains tout en reconnaissant les liens qu'il entretient avec la trame urbaine dans laquelle il s'insère
<p>5.3.3 LE PATRIMOINE NATUREL</p>	
<p><i>La conservation du patrimoine naturel de Montréal</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Assurer la pérennité des milieux naturels d'intérêt patrimonial
<p>5.3.4 LE PATRIMOINE ARTISTIQUE</p>	
<p><i>La conservation du corpus d'œuvres d'art situé sur le domaine privé</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Protéger le corpus d'œuvres d'art situé sur le domaine privé
<p>5.3.5 LA COMMÉMORATION</p>	
<p><i>La cohérence et la lisibilité des gestes de commémoration</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Élaborer une stratégie de commémoration et de toponymie ○ Assurer l'intégration de la commémoration aux différents types d'interventions de la Ville ○ Développer des mesures visant l'appropriation du patrimoine commémoratif montréalais par la population
<p>5.3.6 LE PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL</p>	
<p><i>Le patrimoine culturel immatériel, référence identitaire pour les Montréalais</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Étendre la connaissance et établir des critères visant à délimiter le champ d'action de la Ville en patrimoine culturel immatériel ○ Reconnaître et faire connaître le patrimoine culturel immatériel ○ Assurer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel immatériel

5.3.7 LA SENSIBILISATION

Le soutien aux organismes voués à la sensibilisation et à la diffusion, de manière à favoriser l'appropriation du patrimoine par la population et optimiser les moyens de gestion

- Soutenir et faire connaître les initiatives locales
- Soutenir le milieu associatif
- Soutenir et travailler de concert avec les musées montréalais
- Soutenir le développement du Réseau patrimoine Montréal

5.3.8 DES TERRITOIRES À HAUTE VALEUR PATRIMONIALE

La mise en œuvre du concept de parcours riverain

- Conserver et mettre en valeur le parcours riverain
- Conserver et mettre en valeur le secteur des rapides de Lachine

La poursuite de la mise en valeur du Vieux-Montréal

- Assurer la mise en valeur du Vieux-Montréal
- Poursuivre le raccordement de l'arrondissement historique aux quartiers environnants
- Favoriser le développement harmonieux de la fonction touristique et du milieu de vie du Vieux-Montréal

La cohérence et l'efficacité des mesures de protection pour le mont Royal

- Mettre en place des mesures concertées pour la conservation et la mise en valeur du mont Royal

La protection du caractère patrimonial du canal de Lachine

- Mettre en place des mesures concertées pour le développement du canal de Lachine en assurant la conservation et la mise en valeur de son patrimoine
- Assurer une gestion éclairée et prudente des permis à court terme

La conservation et la mise en valeur du patrimoine du Havre de Montréal

- Prendre les mesures nécessaires pour assurer la conservation et la mise en valeur du caractère patrimonial du Havre de Montréal

La reconnaissance de la valeur patrimoniale de l'île Notre-Dame et de l'île Sainte-Hélène

- Prendre les mesures nécessaires, en collaboration avec la Société du Parc des Îles, pour assurer la conservation et la mise en valeur des deux îles

La version intégrale du projet de *Politique du patrimoine* est disponible sur le site Internet de l'Office de consultation publique de Montréal (www.ocpm.qc.ca) de même que dans les Bureaux d'arrondissement, dans les bibliothèques et dans les Bureaux Accès Montréal de la Ville de Montréal.

